

Rénovation de l'éclairage public d'Aslonnes

Au niveau national, l'éclairage public représentait en moyenne 18% des charges des collectivités en 2012. Le coût de l'électricité étant en constante augmentation, notre commune a choisi de réaliser la rénovation énergétique de son éclairage public.

En modifiant ou remplaçant les luminaires très consommateurs d'énergie et en modifiant les durées d'éclairage, notre commune va passer d'une étiquette A à une étiquette A+, soit une réduction de 36% des consommations d'énergie.

Pour se faire, 6 lampadaires énergivores ou de types « boules » ont été remplacés, 4 lampadaires modifiés. Par ailleurs, le premier volet de ces travaux a concerné la modification des plages horaires de l'éclairage public. Son extinction se fera désormais de 22h à 06h30.

Outre son aspect économique, ce premier volet de travaux contribue à lutter contre la pollution lumineuse et ses conséquences néfastes sur l'environnement notamment. En effet, les spécialistes estiment que 20% de la biodiversité mondiale est impactée par cette pollution. Attractive ou répulsive selon les cas, la permanence d'éclairages artificiels perturbe les cycles biologiques, le comportement et les déplacements des insectes, oiseaux ou petits mammifères entre autres.

Ces travaux dont le montant s'élève à 12 023 € bénéficient d'un subventionnement de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Ademe dans le cadre du Fond Régional d'Excellence Environnementale (20%), d'un financement TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte – 20%) dans le cadre de la convention du Syndicat Mixte du Pays des Six Vallées avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et d'un financement du Syndicat Energie Vienne (20%). Le reste à charge pour la commune sera donc de 2 404 €.